



## DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 juin 2018

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Guillaume GUERRÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h27

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

### FINANCES

#### DC.18.008 - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour la mise en place d'un self et amélioration du lieu de restauration scolaire pour le groupe scolaire du Moulin

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet de la préfecture du 24 avril 2018,

#### *DECIDE*

**Article 1<sup>er</sup> :** Face à l'augmentation de la population d'Ingré et aux évolutions des habitudes des familles, la Ville d'Ingré doit agrandir la capacité d'accueil des enfants déjeunant au restaurant scolaire du groupe scolaire du Moulin. Pour ce faire, la mise en place d'un self et l'amélioration du lieu de restauration scolaire pour le groupe scolaire du Moulin est envisagée pour les élèves de l'école élémentaire permettant de fluidifier les circulations des élèves.

Ce projet est éligible au DSIL.

**Article 2 :** Le coût prévisionnel du projet est de 95 400 € HT.  
La demande de subvention porte sur un montant de 76 320 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
<b>DEPENSES :</b>		
Mobilier du self	76 600,00 €	80,29%
Travaux et matériel pour l'isolation acoustique	12 457,20 €	13,06%

Mobilier de cloisonnement (35 claustras)	4 188,00 €	4,39%
Travaux d'électricité	1 059,56 €	1,11%
Fournitures de peinture (travaux en régie)	395,94 €	0,42%
Imprévus (fournitures nécessaires pour les travaux en régie)	699,30 €	0,73%
<b>Total dépenses :</b>	<b>95 400,00 €</b>	
<b>RESSOURCES :</b>		
Dotation de soutien (DSIL) :	76 320,00 €	80%
Autofinancement (dont emprunt) :	19 080,00 €	20%
<b>Total des ressources :</b>	<b>95 400,00 €</b>	

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 5 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée Monsieur le Préfet d'Orléans.

Après débats, le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 5 Juin 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 5 Juin 2018  
 Publication le : 9 Juillet 2018  
 Notification le : 9 Juillet 2018



Le Maire

Christian DUMAS

**Acte à classer**

dc-2018-008

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-06-05T10-58-06.00 ( MI211188885 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20180605-dc-2018-008-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : demande de subvention au titre de la dotation de  
à l'investissement local pour la mise en place d'  
self et amélioration du lieu de restauration scola  
pour le groupe scolaire du Moulin

Date de décision : 05/06/2018



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subvention.Acte : [decision 2018008.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/06/18 à 10:58

Par [RICHARD Aurélie](#)

Transmis

Date 05/06/18 à 10:58

Par [RICHARD Aurélie](#)

Accusé de réception

Date 05/06/18 à 11:03